

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 20 mars 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-017

Adhésion à un service commun d'éclairage public auprès de la CCACVI

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 09/03/2023

Étaient présents :

| | | |
|-------------------|--------------------------|----------------------|
| Marie CABRERA | Marie-Antoinette TAULERE | Louis REVARDY |
| Christine AURICHE | Pierre CAMPA | Robert STEFAN |
| Georges GUARDIA | Jean-Marie GUILLOY | Marie-Claire NATIVEL |
| Corine BORDES | Chantal FABRE | Patrice AYBAR |
| Bernard CONTON | Vincenzo ROMANO | Ludovic ROBERT |
| Marjorie POHYLSKI | Jean LOPEZ | |
| Adrien MOGLIA | Elizabeth MOLINA | |
| Anaïs CAZORLA | Sylvain GARCIA | |
| Olivier BATLLE | Jennifer FERNANDES | |

Étaient représentés :

| | | |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| Nelly MARTINEAU | a donné pouvoir à | Marie CABRERA |
| Kadi BEN ABDESLEM | a donné pouvoir à | Georges GUARDIA |
| Emmanuel LEHMANN | a donné pouvoir à | Christine AURICHE |
| Elodie FERNANDEZ | a donné pouvoir à | Adrien MOGLIA |

Étaient absents : /

Madame AURICHE Christine est désignée Secrétaire de séance.

| | | | | | | | |
|------------------------------|----|--------------------------|---|-------------------|---|---------------------|----|
| Nombre de membres présents : | 23 | Nombre de procurations : | 4 | Nombre d'absent : | 0 | Nombre de votants : | 27 |
|------------------------------|----|--------------------------|---|-------------------|---|---------------------|----|

Mme Le Maire rappelle que par délibération N° DEL2023-005 en date du 6 février les nouveaux statuts de l'EPCI CCACVI ont été adoptés pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023.

Il est précisé que la création d'un service commun est à l'étude par l'EPCI CCACVI afin de proposer aux communes membres le maintien de prestations dans le domaine de l'entretien de l'éclairage public.

Ce service commun d'éclairage public proposerait des prestations de base auxquelles pourraient adhérer l'ensemble des communes avec un tarif proposé pour les lampes à 23.10 € et à 13.60 € pour les leds, et des prestations complémentaires à la carte facturées en sus (illuminations de Noël, vérification des armoires et du réseau, assistance et maîtrise d'ouvrage).
.../...

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-017-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Séance du 20 mars 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-017

Adhésion à un service commun d'éclairage public auprès de la CCACVI

.../...

Les tarifs énoncés sont basés sur une adhésion totale des communes au service commun. Dans le cadre d'une adhésion avec un périmètre réduit, ces tarifs seraient revus à la hausse afin d'équilibrer le coût du service.

A ce titre, il est demandé aux communes de statuer sur la suite qu'elles souhaitent donner à cette **proposition de service commun et à leur adhésion.**

Ensuite pourront commencer les travaux de la CLECT, afin d'établir le rapport sur lequel chaque partie devra délibérer (courant avril). Un fois le périmètre d'intervention identifié et l'évaluation de la rétrocession en termes financier, matériel et de personnel établie, une convention de service commun pourra être proposée courant mai pour une approbation fin mai par le Conseil Communautaire, laissant un mois aux communes pour approuver cette dernière avant le 1^{er} juillet 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter cette proposition de service commun d'éclairage public auprès de la CCACVI et d'y adhérer.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-017-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023